



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services bancaires

Question écrite n° 122454

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le mécontentement croissant de plusieurs associations de consommateurs. En effet, ces associations de consommateurs semblent se trouver dans une impasse dans les négociations concernant les relations entre les banques et leurs clients. Il y a plus de vingt ans que le législateur a inscrit dans la loi bancaire le « droit au compte », qui en 2001 a pris la forme du service bancaire de base gratuit. Or, estimant que le problème n'étant pas résolu, le ministre a mis en place le comité consultatif du secteur financier. Mais celui-ci n'a pas résolu deux achoppements majeurs. Tout d'abord, les associations de consommateurs demandent la mise en place par les banques d'une information préalable à tout prélèvement de frais non récurrents. Ensuite, la question de la tarification des incidents de paiements est toujours en suspens. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre en oeuvre ces propositions afin d'aller dans le sens d'une amélioration des relations entre les banques et leurs usagers.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122454

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3896